

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommée CGV, régissent les relations entre Priscilla Befve (PGB Conseils), domiciliée à 77330 Ozoir la Ferrière, également dénommée le Prestataire, et son Client, dans le cadre de la prestation de service concernée.

Article 1 : Dispositions générales

Le contrat détermine les conditions générales et les modalités d'exécution de la prestation de services par le Prestataire au bénéfice du Client. Les obligations contractuelles stipulées par le contrat prévalent sur tout autre document (devis, mail).

Article 2 : Conditions d'exécution

Les dates et lieu(x) d'exécution sont stipulés dans le contrat. Le Prestataire agit en toute indépendance sans lien de subordination vis-à-vis du Client. En cas de maladie, ou de tout événement retardant légitimement l'exécution des prestations, du fait du Prestataire ou du Client, le contrat sera simplement suspendu.

Article 3 : Modifications éventuelles

Toute prestation ne figurant pas dans le contrat donnera lieu, selon sa nature, soit à un avenant au contrat, soit à une facturation supplémentaire d'un service ponctuel.

Article 4 : Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (article 293b du CGI).

Article 5 : Conditions de règlement

Le règlement des prestations est exigible à réception de la facture mensuelle, sauf accord particulier entre le Prestataire et son Client. Le règlement peut se faire par virement bancaire, par chèque ou en espèces. Tout retard de paiement entraîne une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement d'un montant de 40€, ainsi qu'une pénalité de 10% par mois de retard, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement d'avance.

Article 6 : Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage, au titre d'une obligation de moyens, à mettre en œuvre tous les dispositifs appropriés pour effectuer l'ensemble des prestations. Toutefois, Priscilla BEFVE ne saurait être tenue responsable des conséquences d'utilisation de ses travaux et ne peut garantir les résultats sur des objectifs dépassant le cadre de sa mission.

Article 7 : Obligations du Client

Le Client s'engage à payer au Prestataire le prix de la prestation, tel que convenu sur le devis. Le Client s'engage à fournir au Prestataire, en temps utile, tout élément d'information nécessaire à la bonne exécution de la prestation. Le Client est responsable de la véracité des données et des informations transmises au Prestataire. En cas d'absence d'observation de la part du Client, les travaux sont réputés satisfaisants et acceptés.

Article 8 : Confidentialité

Aucune information confidentielle ne sera divulguée par l'une ou l'autre partie pendant l'exécution des travaux, en-dehors de toute information à la disposition du public. Sauf indication contraire de sa part, le Client autorise le Prestataire à mentionner comme référence son nom et la nature des prestations effectuées.

Article 9 : Réclamations et litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. A défaut de résolution amiable, tout différend entre les deux parties relèverait de la compétence des Tribunaux du siège social du Prestataire, quel que soit le lieu de livraison des prestations